



Le Haillan CCAS

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 JUIN 2024

**D2024_06_12 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DU CLIC
PORTE DU MEDOC**

Rapporteur : Andréa KISS

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le mardi 18 juin à 16h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Andréa KISS, Présidente. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 9 juin 2024.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 5

Date de la convocation : 09/06/2024

PRESENTS :

Madame Andréa KISS, Madame Marie-Pierre MAILLET, Monsieur Patrick JULIENNE, Madame Nathalie CHAMBON, Madame Evelyne RIBAN, Madame Christiane REALLE

EXCUSES :

Monsieur Philippe ROUZE, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Charlotte MILAMAND,

Le rapporteur expose :

Vu le budget 2024 du CCAS,

Au vu des difficultés financières rencontrées par le CLIC de la Porte du Médoc et des limites des communes adhérentes au GIP à pouvoir les compenser, le Département de la Gironde a affirmé son soutien à cette structure en proposant l'internalisation de celui-ci en 2023.

Le CCAS du Haillan s'est engagé en 2023 dans cette démarche d'internalisation du CLIC et propose de renouveler cet engagement en 2024.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration de la commune du Haillan,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la Présidente du CCAS à signer la convention de financement pour le fonctionnement du CLIC.

ARTICLE 2 : De s'engager à maintenir sa participation financière.

D'imputer les dépenses correspondantes au Budget du Centre Communal d'Action Sociale (Article 6281-430)

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**Fait et délibéré au Haillan,
Pour extrait certifié conforme,
le 18 juin 2024,**

Le Maire,

Andréa KISS